

Le Bureau du Congrès

Déclaration sur le budget 2020-2021 du Congrès

Le Bureau du Congrès, réuni le 11 septembre 2019 à Strasbourg,

se félicite de la réponse du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à la contribution du Congrès à la Session ministérielle tenue les 26 et 27 mai 2019 à Helsinki, qui soutient « les activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux visant à accroître la résilience de la démocratie locale et régionale » ;

reconnait que les ministres des Affaires étrangères ont confirmé l'importance du monitoring du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, qui « assument des fonctions de suivi des engagements et agissent comme gardiens des droits de l'homme et de la démocratie dans leur domaine de compétence ».

Le Bureau du Congrès salue également les encouragements adressés par la Présidente du Comité des Ministres, Amélie de Montchalin, aux Présidents du Congrès et du Comité européen des régions à l'occasion de leur 25e anniversaire qu'ils ont célébré conjointement le 27 juin 2019 à Bruxelles.

Le Bureau attend avec intérêt de travailler avec Marija Pejčinović Burić qui prendra ses fonctions de Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe le 18 septembre 2019.

Le Bureau du Congrès se réfère à la Recommandation 430 sur le budget et les ressources du Congrès pour le prochain exercice biennal (2020-2021) et invite le Comité des Ministres et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à prendre en compte les besoins pour un fonctionnement normal du Congrès et de son secrétariat.

En ce qui concerne la part du Congrès dans le budget de l'Organisation, le Bureau note avec inquiétude que cette part n'a cessé de diminuer, passant de 2,92 % en 2010 à 2,54 % en 2019. Le Bureau réitère sa demande au Comité des Ministres de revenir à une part de 3 % du budget de l'Organisation. La crise financière a provoqué un retard dans les activités statutaires et une réduction significative de nos contributions thématiques aux objectifs du Conseil de l'Europe aux niveaux local et régional.

Ces dernières années, la diminution des ressources a obligé le Congrès à interrompre ses travaux sur la radicalisation conduisant au terrorisme, sur l'inclusion des Roms et sur sa contribution aux organes intergouvernementaux, pour ne citer que quelques domaines, mais, plus grave encore, à cesser de financer l'interprétation et la traduction des langues de travail, ce qui a eu un effet négatif sur ses travaux et ses réunions. Le retour à une situation financière et à une situation du personnel durable est indispensable pour lui permettre de s'acquitter de sa mission.

Le Bureau du Congrès prend note du fait que tous les Etats membres se sont désormais acquittés de leurs engagements financiers vis-à-vis du budget du Conseil de l'Europe. Ce fait ne résout toutefois pas les défis financiers structurels qui ont été causés par une politique de croissance nominale zéro au cours des derniers budgets. Le Bureau invite le Comité des Ministres à utiliser au mieux les capacités du Conseil de l'Europe et de ses différents acteurs en prévoyant au moins un budget basé sur une croissance réelle zéro.

Liens :

Les recommandations du Congrès :

<https://rm.coe.int/35e-session-textes-adoptes/16808f0497>

Réponse du CM à la recommandation sur Helsinki :

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016809725e6>